
REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS/VIDEOS 2017

La sécurité sanitaire des aliments « vue par vous »

En cette année 2017, le réseau de recherche Nutrition & Food Safety and Wholesomeness (NOODLES network) organise sa première édition du concours photos/vidéos. Le présent règlement comprend dix articles :

Article 1 : Objectif du concours

- ✓ L'édition 2017 aura pour thème « **la sécurité sanitaire des aliments vue par vous** », et vise à illustrer des comportements, situations et activités de contamination des aliments, de prévention, de surveillance, de diagnostic et de contrôle qui peut nous renseigner sur l'hygiène et la qualité sanitaire de nos denrées alimentaires.
- ✓ Les gagnants du concours photos/vidéos NOODLES 2017 seront donc les auteurs qui les auront le plus justement illustrés, tant d'un point de vue technique de l'art photographique et vidéogramme que de la représentation de l'acte professionnel évoqué.
- ✓ Les légendes fournies pour les photos et vidéos seront minutieusement analysés par le jury. Elles devront inclure le sujet, la place et l'année.

Article 2 : Participation

- ✓ Ce concours est gratuit et ouvert aux personnes physiques de plus de 18 ans, originaires ou résidants dans un des pays Africains dans lequel le réseau NOODLES est actif (Cameroun, Nigeria, Tchad, Sénégal).
- ✓ Le nombre de participations est limité à une seule participation par la même personne (même nom, même prénom, même adresse postale et quelle que soit l'adresse e-mail qu'elle utilise). En cas de participation multiple d'une même personne (même nom, même prénom, même adresse postale et quelle que soit l'adresse e-mail qu'elle utilise), celui-ci sera éliminé d'office du présent concours pour toutes ses propositions.

Article 3 : Fonctionnement

- ✓ L'existence du concours sera diffusée à travers les outils et support du réseau NOODLES : le site web (<http://www.noodlesonlus.org/noodles-gallery/>); les réseaux sociaux de NOODLES (page Facebook et Twitter), et par voie d'affichage dans les Universités et Centres de recherches dans ces pays ; à compter du 20 Juillet au 30 Septembre 2017 à 23h GMT.
- ✓ Il est précisé que Facebook et Twitter ne sont ni les organisateurs ni les parrains du concours et par conséquent ne pourront être tenus pour responsables en cas de problème lié au concours. Le concours n'est ni associé, ni géré, ni sponsorisé par Facebook ou Twitter.

Pour participer, les participants devront :

- 1- Rassembler une à cinq photos, y compris vidéos sur un thème ou situation de sécurité sanitaire des aliments (les faits reportés doivent être pris dans l'un des 4 pays cités);
- 2- Télécharger et lire le **règlement** du concours sur le site web <http://www.noodlesonlus.org/noodles-gallery/>;
- 3- Télécharger le formulaire de participation, compléter tous les champs et signer ;
- 4- Envoyer électroniquement vos photos/vidéos (5 au maximum), leurs légendes et le formulaire de participation dûment rempli et signé aux adresses mails : journal@noodlesonlus.org et noodles.cameroon@noodlesonlus.org avant le 30 Septembre 2017;
- 5- S'assurer de la réception d'un mail d'accusé de réception de la part de l'unité de communication du projet.

Les photos proposées à participation devront respecter les caractéristiques techniques suivantes:

- ✓ Couleurs ou Noir & Blanc
- ✓ Format : JPG, PSD, EPS, PNG, GIF ou TIFF
- ✓ Taille minimale : 2480 et 3508 pixels, soit 21 cm – 29,7cm (taille max. privilégiée)
- ✓ Résolution minimale : 300 DPI (résolution maximale disponible sera privilégiée)

Si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie, la participation en question ne sera pas prise en compte. Seules la date et l'heure de réception du dossier complet du candidat font foi. Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Aucune participation via Facebook, Twitter, ou courrier postal ne sera acceptée.

Les participants ayant participé au concours en respectant les règles décrites dans le présent règlement seront ensuite départagés par un vote du jury, composé pour l'édition 2015 du Professeur Orish Ebere ORISAKWE, Dr Chiara FRAZZOLI et Dr Roberto ESPOSITO.

Cette décision, qui sera sans appel et qui annoncera les résultats, sera publiée sur le site <http://www.noodlesonlus.org/noodles-gallery/> au plus tard le 30 octobre 2017. Les gagnants se verront attribués les lots mentionnés à l'article 7, et un certificat.

Article 4 : Obligations

Les photographies doivent obligatoirement respecter le thème annuel du concours, à savoir pour 2015 le thème « La sécurité sanitaire des aliments vue par vous » tel que détaillé en page 1 de l'annonce du concours et du présent règlement.

Les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte

à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité. Dans le cas contraire, les photos seront automatiquement écartées du concours.

Le participant déclare et garantit :

- être l'auteur de la ou les photo(s) et vidéo (s) transmise (s) pour le concours et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction, le droit de modification, le droit de représentation au public de la photo/vidéo, et le droit de diffuser sur tout support et partout dans le monde, et
- avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la ou les photo(s) et vidéo(s) transmise(s), de telle sorte que la responsabilité de NOODLES ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours.

Article 5 : Autorisation de publication

Chaque participant en tant qu'auteur de la ou des photo(s) et vidéo (s) soumise (s) et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique qui y sont attachés, consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que la ou les photo(s) et vidéo (s) soient utilisée(s) par NOODLES aux fins de ses activités.

Il cède à NOODLES les droits non exclusifs d'utilisation de la totalité ou d'une partie de la photographie (sous forme originale ou modifiée), de reproduction, de dissémination sur tout support et de présentation avec mention de son nom dans le copyright, sur tout support de communication ou de publication.

Ces droits non exclusifs sont consentis sans durée limitée, pour le monde entier, à compter de la date de l'envoi de la candidature et de son acceptation par NOODLES.

Le participant conserve le droit d'exploiter librement sa photographie, et pourra, à tout moment, faire cesser les droits non exclusifs qu'il a consentis à NOODLES, en envoyant une lettre datée et signée par le participant ayant conservé les droits de propriété littéraire et artistique, et en utilisant un service postal de remise de plis avec traçage et remise sous signature à l'adresse suivante:

NOODLES – Cameroun
BP 3743, Yaoundé – Messa
Tel: (00237) 660278828
noodles.cameroon@noodlesonlus.org

Article 6 : Date limite

La date limite d'envoi des formulaires de participations, des photos et/ou vidéos est fixée au 30 Septembre 2017 à 23h (GMT).

Article 7 : Prix

Un gagnant sera désigné pour chacun des pays cités ou le réseau NOODLES est actif :

- Un prix Cameroun
- Un prix Nigeria
- Un prix Tchad
- Un prix Sénégal

Chacun des quatre prix se verra doté d'un montant de 100 dollar U.S ; un certificat et autres opportunités de nos partenaires.

La nationalité, l'âge et la résidence des participants seront vérifiées par les membres du Jury.

Article 8 : Réclamations

NOODLES dégage toute responsabilité quant au contenu des photos publiées. NOODLES se réserve le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

Aucune réclamation auprès de NOODLES ne sera possible sauf non-respect du présent règlement. La responsabilité de NOODLES ne saurait être engagée au titre du concours et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ni aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est disponible sur le site internet de NOODLES

(<http://www.noodlesonlus.org/noodles-gallery/>) ainsi que sur ses réseaux sociaux (pages Facebook et Twitter).

Article 10 : Informations personnelles

Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant NOODLES aux adresses : journal@noodlesonlus.org et noodles.cameroon@noodlesonlus.org.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation au concours.